

59. Qu'aucun étranger n'y soit admis qu'à la condition d'être accompagné d'un sénateur ou membre du parlement, et qu'on n'y serve des rafraîchissements que sur les tables et qu'aux personnes en droit d'en demander.

60. L'attention du comité ayant été appelée sur le nombre d'étrangers qu'on laisse circuler dans les couloirs des deux Chambres, et le grand inconvénient qu'en éprouvent les ministres, les sénateurs et les députés, il recommande de soumettre l'admission des étrangers à des règles plus strictes.

61. Le comité croit devoir exprimer aussi l'avis que la distribution des livres bleus se fasse entièrement par le bureau des impressions, au lieu de se faire, comme à présent, par le bureau de la distribution, qui continuerait, cependant, à recevoir en dépôt, durant les sessions, un nombre suffisant d'exemplaires de ces livres pour l'usage des membres des deux Chambres.

62. Il a été aussi arrêté que la répartition des chambres et salles qui deviendront vacantes au Sénat se fasse sous le contrôle du comité des comptes contingents; et aux Communes, sous celui de la commission de l'économie interne.

63. Le comité recommande, en outre, qu'à l'avenir on ne fournisse aucune grande valise aux sénateurs, membres du parlement ou autres, mais qu'il en soit donné une petite seulement, avec de la papeterie, à chaque sénateur et membre de la Chambre des Communes, le tout, valise et papeterie, ne devant pas excéder la valeur de vingt-cinq piastres; et que les sénateurs et les membres des Communes, ainsi que les reporters proprement dits, les sténographes et traducteurs du *Hansard*, reçoivent pour leur usage, durant les sessions, la papeterie ordinaire dont ils auront besoin pendant les séances des Chambres.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN, *Président.*

ANNEXE A.

LISTE du personnel du Sénat.

Fonctions.	Appointements actuels.	Minimum des appointements titulaires futurs.	Maximum des appointements titulaires futurs.
	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.
Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptable.....	3,400 00
Greffier assistant et maître en chancellerie.....	2,800 00	2,400 00	2,800 00
Greffier en loi, maître en chancellerie et traducteur anglais....	2,500 00
Chaplain.....	400 00
Second greffier assistant, maître en chancellerie et traducteur français en chef.....	2,200 00	1,400 00	1,800 00
Premier commis anglais et greffier des journaux anglais.....	1,600 00	1,400 00	1,800 00
Deuxième commis anglais et commis de la routine et des délibérations, etc.....	1,400 00	1,100 00	1,400 00
Troisième commis anglais et greffier des bills privés.....	1,400 00	1,100 00	1,400 00
Premier traducteur français.....	1,900 00	1,600 00	2,000 00
Sergent d'armes et greffier des journaux français.....	1,600 00	1,400 00	1,800 00
Greffier assistant des journaux français.....	600 00	600 00	900 00
Assistant comptable.....	1,000 00	750 00	1,000 00
Commis junior.....	1,000 00	600 00	1,000 00
Gentilhomme huissier de la Verge Noire..... (Résidence, \$650)	1,350 00
Maître de poste.....	1,200 00	1,000 00	1,200 00
Concierge..... (Résidence, \$100)	1,200 00	400 00	600 00
Gardienn du cabinet de lecture.....	800 00	300 00	500 00
Portier.....	800 00	400 00	600 00
Messager du Président.....	800 00	400 00	600 00
Gardienn du vestiaire et assistant portier.....	750 00	300 00	500 00
Messager de banque.....	750 00	300 00	500 00
Menuisier.....	700 00	300 00	500 00
Messager permanent.....	600 00	300 00	500 00
do.....	600 00	300 00	500 00
do.....	600 00	300 00	500 00
do.....	600 00	300 00	500 00
do.....	600 00	300 00	500 00